

DATE DE CONVOCATION : 28 novembre 2023
DATE D’AFFICHAGE : 28 novembre 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 16
NOMBRE DE VOTANTS : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2023 à 19h00

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCO, M. DAMBRICOURT Mme BINET, Mme BECQUET, M. VANPOPERINGHE, Mme SCOTTE, Mme SOLTYSIAK, Mme CADET, M. CHARLEMAGNE, M. PENEZ, M. BLIN. M. MARIE. Mme VOET

ABSENTS : M. BUCKMAN, Mme CABRE (procuration à Mme BINET), M. COURTIN (procuration à M. AVART), M. REVILLON, Mme DELHAYE (procuration à M. ODIEVRE), M. ODIEVRE (excusé), Mme WUYTS (procuration à M. BUCKMAN).

N°2023/062 DENOMINATION D’UNE VOIE PUBLIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l’impasse menant au stade Decreton n’est pas signalée de façon satisfaisante pour les personnes devant se rendre au stade et au club-house,
Il convient de nommer l’impasse.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Décide de nommer cette voie d’accès « impasse Decreton » pour l’inscrire au répertoire officiel des rues de Commune.
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,

Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.